



Fonds d'Aides au Développement de l'Economie du Livre

Aides en faveur de la création littéraire, à destination des auteurs et autrices

Bourse de création

Objectifs

Soutenir la création littéraire en Normandie

Encourager les auteurs et autrices à s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation

Favoriser les rencontres avec les publics

Encourager les expérimentations et les innovations

Eligibilité

Le dispositif s'adresse aux auteurs et aux autrices réunissant les conditions suivantes :

- Résidence principale en Normandie depuis au moins 1 an
- Avoir publié au moins un ouvrage en langue française à compte d'éditeur,
- Tiré à au moins 500 exemplaires, 300 pour la poésie et le théâtre
- Depuis moins de 5 ans

Les projets éligibles doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction pour lequel un éditeur ne s'est pas engagé, ou qui bénéficie d'un contrat à compte d'éditeur, ou une lettre d'engagement.
- Un projet de création inédit, destiné à la publication papier ou numérique

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Écrivaines, écrivains et traductrices, traducteurs littéraires écrivant en langue française • Associations et collectifs d'autrices et d'auteurs • Dessinatrices, dessinateurs et scénaristes BD • Illustratrices, illustrateurs et coloristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les auteurs et autrices non édités, auto-édités ou édités à compte d'auteur. • Les auteurs et autrices ayant bénéficié d'une aide du FADEL dans les deux ans précédent la demande. • Les auteurs et autrices ayant bénéficié d'une bourse du CNL ou d'une des collectivités publiques dans les deux ans précédent la demande. • Les auteurs et autrices ayant obtenu une bourse pour ce même projet. • Les auteurs et autrices ayant présenté un projet refusé au cours d'une même année budgétaire. • Les auteurs et autrices ayant publié uniquement des illustrations de couverture, des publications collectives ou en revues, des préfaces ou des postfaces.
Situation professionnelle	<p>L'objectif de la bourse est de permettre à l'autrice ou l'auteur de dégager du temps d'écriture (baisse ou arrêt des activités accessoires, passage d'un travail à temps complet à un temps partiel, diminution ou arrêt des commandes d'écriture...).</p> <p>L'auteur ou l'autrice qui mène en parallèle une autre activité professionnelle, doit se rendre disponible pour son projet littéraire.</p> <p>Une autrice ou un auteur salarié à temps plein devra justifier de son passage à temps partiel.</p> <p>Les personnels engagés par l'État ou les collectivités devront justifier de leur mise en disponibilité totale ou partielle.</p>	<p>Si la demandeuse ou le demandeur est enseignant-chercheur, le projet d'écriture ou d'illustration ne devra pas relever de son principal domaine de recherche et d'enseignement.</p>
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Des besoins spécifiques en investissement : acquisition de matériel spécifique, outils et logiciels informatiques de travail. - De la mobilité liée aux besoins du projet : mobilité liée à des recherches documentaires en rapport avec le projet d'écriture. - Du développement numérique : expérimentation, nouvelles technologies, développement de projets numériques et multimédia innovants. - De l'acquisition de documentation spécifique : ouvrages, revues professionnelles spécifiques dont l'emprunt ne peut être effectué. 	

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Genres littéraires	<ul style="list-style-type: none"> ● Littérature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, récit et essai littéraires ou traitant d'un sujet ayant trait à l'art, documentaire hors vie pratique) ● Littérature jeunesse (album, roman, poésie, théâtre, nouvelle, documentaire hors vie pratique) ● Bande dessinée, romans graphiques, manga ● In-traduction 	<p>Les demandes concernant l'écriture ou la traduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une œuvre achevée avant l'examen de la demande - d'essais scientifiques, travaux universitaires, ouvrages scolaires, parascalaires et outils pédagogiques - de livres pratiques, techniques et juridiques - de guides touristiques et cartes géographiques - de dictionnaires et encyclopédies courants sans dimension critique - d'articles dans des revues - de monographies locales - de catalogues d'exposition - d'annuaires - d'actes de colloque, mémoires, thèses - d'annales, bulletins des Sociétés savantes et associatives - de documents institutionnels - de réimpressions - de livres de jeux et de jeux de rôle - de partitions musicales - d'ouvrages ésotériques et de développement personnel

Critères étudiés



Montant de l'aide

Forfait de 2000€ à 6000€ bruts.

Les bénéficiaires s'engagent à déclarer cette bourse auprès du Trésor public et auprès de l'URSSAF, auprès duquel ils s'acquitteront des cotisations sociales dues.

Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Création littéraire – Cindy Mahout – cindy.mahout@normandielivre.fr

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Description du projet – note d'intention	<ul style="list-style-type: none">● biographie et bibliographie,● motivations, objectifs,● calendrier prévisionnel de réalisation du projet,● le cas échéant, copie du contrat d'édition concernant le projet ou lettre d'intention de l'éditeur pressenti ,● Le contrat d'édition du précédent livre publié,● besoins liés au projet (compléter le formulaire en fonction des besoins identifiés),● un exemplaire du dernier livre publié ou sélection de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet,● une description du projet d'écriture pour lequel la demande est présentée,● plusieurs pages ou recherches graphiques du projet d'écriture,● tout document utile pour la bonne instruction du dossier (programmes, dossier de presse, etc.)
Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none">● le budget prévisionnel du projet,● le ou les devis correspondant(s) pour les demandes d'investissement et de mobilité,● un justificatif de domicile datant de moins de deux mois,● une copie de la pièce d'identité,● une attestation d'affiliation à la sécurité sociale,● une copie de l'attestation URSSAF ou fiche SIRET, le cas échéant,● en cas de dispense de précompte, une copie de l'avis,● une attestation d'exonération de TVA à jour, le cas échéant,● le dernier avis d'imposition,● un curriculum vitae,● une attestation sur l'honneur, certifiant de l'exactitude et de la sincérité des informations contenues dans votre dossier,● un R.I.B. ou R.I.P. original

IMPORTANT : L'ADRESSE DE LA DEMANDEUSE OU DU DEMANDEUR DOIT ETRE IDENTIQUE SUR SON ATTESTATION DE DOMICILE, SON AVIS DE SITUATION AU RÉPERTOIRE SIRET OU URSSAF ET SON RIB.



Fonds d'Aides au Développement de l'Economie du Livre

Aides en faveur de la création littéraire, à destination des auteurs et autrices

Bourse de diffusion

Objectifs

- Soutenir la création littéraire en Normandie
- Faire vivre les créations et les textes en dehors du livre
- Encourager les auteurs et autrices à s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation
- Favoriser les rencontres avec les publics
- Encourager les expérimentations et les innovations

Eligibilité

Le dispositif s'adresse aux auteurs et aux autrices réunissant les conditions suivantes :

- Résidence principale en Normandie depuis au moins 1 an
- Avoir publié au moins un ouvrage en langue française à compte d'éditeur,
- Tiré à au moins 500 exemplaires, 300 pour la poésie et le théâtre
- Depuis moins de 5 ans

Les projets éligibles doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Partir d'un ouvrage publié de l'auteur ou de l'autrice
- Production d'œuvres de diffusions via les arts visuels ou le spectacle vivant, ou de créations augmentées, du type expositions, spectacles littéraires (lecture musicale, dessinée,...), podcasts,... à partir d'un ouvrage publié de l'auteur ou de l'autrice.
- Ces projets de visibilité et/ou mise en scène doivent être pensés en collaboration avec une structure d'accueil (les co-productions sont privilégiées)

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Écrivaines, écrivains et traductrices, traducteurs littéraires écrivant en langue française ● Associations et collectifs d'autrices et d'auteurs ● Dessinatrices, dessinateurs et scénaristes BD ● Illustratrices, illustrateurs et coloristes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les auteurs et autrices non édités, auto-édités ou édités à compte d'auteur. ● Les auteurs et autrices ayant bénéficié d'une aide du FADEL dans les deux ans précédant la demande. ● Les auteurs et autrices ayant bénéficié d'une bourse du CNL ou d'une des collectivités publiques dans les deux ans précédant la demande. ● Les auteurs et autrices ayant obtenu une bourse pour ce même projet. ● Les auteurs et autrices ayant présenté un projet refusé au cours d'une même année budgétaire. ● Les auteurs et autrices ayant publié uniquement des illustrations de couverture, des publications collectives ou en revues, des préfaces ou des postfaces.
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ● Des besoins spécifiques en investissement : acquisition de matériel spécifique, outils et logiciels informatiques de travail. ● De la mobilité liée aux besoins du projet : mobilité liée à des recherches documentaires en rapport avec le projet d'écriture. ● Du développement numérique : expérimentation, nouvelles technologies, développement de projets numériques et multimédia innovants. ● De l'acquisition de documentation spécifique : ouvrages, revues professionnelles spécifiques dont l'emprunt ne peut être effectué. 	La rémunération des autres artistes ou intervenants (musiciens, preneurs de son) n'est pas éligible

	Sont éligibles	Sont inéligibles
Genres littéraires	<ul style="list-style-type: none"> ● Littérature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, récit et essai littéraires ou traitant d'un sujet ayant trait à l'art, documentaire hors vie pratique) ● Littérature jeunesse (album, roman, poésie, théâtre, nouvelle, documentaire hors vie pratique) ● Bande dessinée, romans graphiques, manga ● In-traduction 	<p>Les demandes concernant la diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une œuvre achevée avant l'examen de la demande - d'essais scientifiques, travaux universitaires, ouvrages scolaires, parascolaires et outils pédagogiques - de livres pratiques, techniques et juridiques - de guides touristiques et cartes géographiques - de dictionnaires et encyclopédies courants sans dimension critique - d'articles dans des revues - de monographies locales - de catalogues d'exposition - d'annuaires - d'actes de colloque, mémoires, thèses - d'annales, bulletins des Sociétés savantes et associatives - de documents institutionnels - de réimpressions - de livres de jeux et de jeux de rôle - de partitions musicales - d'ouvrages ésotériques et de développement personnel

Critères étudiés



Montant de l'aide

Forfait de 2000€ à 6000€ bruts.

Les bénéficiaires s'engagent à déclarer cette bourse auprès du Trésor public et auprès de l'URSSAF, auprès duquel ils s'acquitteront des cotisations sociales dues.

Pièces à joindre au dossier

Toute demande devra être précédée d'une prise de contact avec la chargée de projets Crédit littéraire – Cindy Mahout – cindy.mahout@normandielivre.fr

Le formulaire de demande de subvention devra être accompagné des éléments suivants :

Description du projet – note d'intention	<ul style="list-style-type: none">● biographie et bibliographie,● motivations, objectifs,● calendrier prévisionnel de réalisation du projet,● le cas échéant, copie du coproducteur ou de la lettre d'engagement de la structure partenaire ,● Contrat d'édition du précédent livre publié,● besoins liés au projet (compléter le formulaire en fonction des besoins identifiés),● un exemplaire du livre publié/diffusé ou sélection de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet,● une description du projet de diffusion pour lequel la demande est présentée,● plusieurs pages ou recherches graphiques du projet de diffusion,● tout document utile pour la bonne instruction du dossier (programmes, dossier de presse, etc.)
Pièces administratives et financières	<ul style="list-style-type: none">● le budget prévisionnel du projet,● le ou les devis correspondant(s) pour les demandes d'investissement et de mobilité,● un justificatif de domicile datant de moins de deux mois,● une copie de la pièce d'identité,● une attestation d'affiliation à la sécurité sociale,● une copie de l'attestation URSSAF ou fiche SIRET, le cas échéant,● en cas de dispense de précompte, une copie de l'avis,● une attestation d'exonération de TVA à jour, le cas échéant,● le dernier avis d'imposition,● un curriculum vitae,● une attestation sur l'honneur, certifiant de l'exactitude et de la sincérité des informations contenues dans votre dossier,● un R.I.B. ou R.I.P. original

IMPORTANT : L'ADRESSE DE LA DEMANDEUSE OU DU DEMANDEUR DOIT ETRE IDENTIQUE SUR SON ATTESTATION DE DOMICILE, SON AVIS DE SITUATION AU RÉPERTOIRE SIRET OU URSSAF ET SON RIB.